



**BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SÉANCE DU 3 JUIN 2025 À 18H00**

**Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération  
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS**

**Présents :**

1	AIX-LES-BAINS	BERETTI Renaud	
2	AIX-LES-BAINS	GUIGUE Thibaut	Pouvoir de Michel FRUGIER
3	BRISON SAINT INNOCENT	CROZE Jean-Claude	
4	CHINDRIEUX	BARBIER Marie-Claire	Pouvoir de Armelle PERSON
5	CONJUX	SAVIGNAC Claude	
6	DRUMETTAZ-CLARAFOND	BEAUX-SPEYSER Danièle	
7	DRUMETTAZ-CLARAFOND	JACQUIER Nicolas	
8	ENTRELACS	BRAISSAND Jean-François	
9	GRESY-SUR-AIX	MAITRE Florian	Pouvoir de Jean-Marc DRIVET
10	LA BIOLLE	NOVELLI Julie	Pouvoir de Nathalie FONTAINE
11	LE BOURGET DU LAC	SIMONIAN Edouard	
12	LE MONTCEL	HUYNH Antoine	
13	MOTZ	CLERC Daniel	
14	ONTEX	CARRIERE Christiane	
15	PUGNY-CHATENOD	CROUZEVALLE Bruno	Arrivé après la délibération n°2
16	SAINTE OIRS	ALLARD Louis	
17	SAINTE PIERRE DE CURTILLE	DILLENCHNEIDER Gérard	
18	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	TOUGNE-PICAZO Brigitte	Pouvoir de Olivier ROGNARD
19	TRESSERVE	LOISEAU Jean-Claude	
20	TREVIGNIN	CHAPUIS Nicolas	
21	VIONS	ARRAGAIN Manuel	Arrivé après la délibération n°2
22	VIVIERS-DU-LAC	AGUETTAZ Robert	
23	VOGLANS	MERCIER Yves	Pouvoir de Marie-Pierre MONTORO

21 communes présentes

L'assemblée s'est réunie sur convocation du mardi 27 mai 2025, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et sept projets de délibérations.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 21 présents et 6 procurations.

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*



## DÉLIBÉRATION

N° : 4 Année : 2025

Exécutoire le : 13 JUIN 2025

Publiée / Notifiée le : 13 JUIN 2025

Visée le : 10 JUIN 2025

### COMMANDE PUBLIQUE

#### Marché n°2025-016 : Aménagement de la rue de l'Industrie sur la commune d'Entrelacs - Attribution

---

Monsieur le Président rappelle le projet d'aménagement de la rue de l'Industrie sur la commune d'Entrelacs.

La Rue de l'Industrie, qui dessert la ZAC au lieu-dit « la Chaudanne » sur la Commune d'Entrelacs (secteur d'Albens), présente actuellement des dégradations sévères nécessitant des travaux de réfection de chaussée. Par ailleurs, un aménagement plus important est également à prévoir dans le but de limiter l'impact du stationnement des usagers de cette ZAC et de mettre en sécurité les piétons avec la mise en place d'un trottoir.

Cet aménagement aura également pour but de rendre possible, à long terme, une jonction avec la Rue du Mont-Blanc dont une partie a été réalisée afin de limiter la circulation dans le centre d'Albens.

Les travaux consistent :

- A reprendre le tapis de la chaussée actuelle avec les caractéristiques d'une route départementale sur 235 ml environ
- A réaliser un trottoir pour limiter les stationnements inappropriés en bord de chaussée et mettre en sécurité les piétons
- A enfouir la ligne HTA sur la rue de l'Industrie, entre la rue du Mont-Blanc et l'entreprise Viret sur la parcelle 0X320.

Le cabinet LONGERAY est Maître d'œuvre sur cette opération.

Le présent marché consiste en un lot unique (estimation de 541 546.55 € HT), pour les travaux d'aménagement de voirie et l'enfouissement de la ligne HTA.

La date de remise des plis a été fixée au mardi 6 mai 2025 à 12h00. Au total 5 offres ont été reçues.

Au vu des critères d'attribution (60 % prix et 40% valeur technique) et du classement des offres, la commission des procédures adaptées réunie le 27 mai 2025 propose de retenir l'offre de l'entreprise EIFFAGE ROUTE CENTRE EST pour un montant de 431 115.07 € HT.

Pour une complète information de l'assemblée, Monsieur le Président précise que toutes les pièces relatives à l'attribution de ce marché sont à sa disposition auprès du service marché.

Les crédits sont inscrits au 156-12\_budget Annexe ZAE.

---

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE l'attribution du marché à l'entreprise précitée,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché ci-dessus énoncé.

Aix-les-Bains, le 3 juin 2025

Le Président,  
Renaud BERETTI

La secrétaire de séance,  
Julie NOVELLI



- Délégués en exercice : 33
- Présents : 23
- Présents et représentés : 29
- Votants : 29
- Pour : 29
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 4 : Marché n.2025-016 : Aménagement de la rue de l'Industrie sur la commune d'Entrelacs - Attribution

---

Date de transmission de l'acte : 11/06/2025

Date de réception de l'accusé de  
réception : 11/06/2025

---

Numéro de l'acte : d5501 ( [voir l'acte associé](#) )

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20250610-d5501-DE

---

Date de décision : 10/06/2025

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique  
1.1. Marchés publics  
1.1.2. Dossier du marché (travaux, fournitures, services)